



2026/56


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MAI 2026</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 5 JUIN A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>29 MAI 2026</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Monsieur BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, Monsieur LELEU Pascal, Monsieur CHAPUS Benoît-Joseph, Monsieur LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE Yolen, Madame SATGÉ Daphné, Madame L’HOMME Céline, Madame BOUTOULE Émilie, Monsieur ESNAULT Jean-François, Madame PEETERS Stéphanie, Monsieur CARTEYRON Étienne, Monsieur LANSARD RUIZ Pierre, Monsieur ROTA Alexis</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 16</p> <p>VOTANTS : 18</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline Monsieur LENNE Frédéric donne pouvoir à Monsieur CHAPUS Benoît</p>
<p><u>OBJET</u> : Adoption du contrat de services WeMagnus</p>	<p><u>Absente excusée :</u> Madame BLIMON Rachel</p> <p>Madame SATGÉ Daphné a été élue Secrétaire de séance.</p> <p>Madame le Maire informe l'Assemblée des points suivants :</p> <p>- la Commune est actuellement engagée avec la société Berger Levrault pour l'utilisation des logiciels métiers des services administratifs (gestion financière, population-gestion des relations citoyennes et ressources humaines avec l'application Paie). Le secrétariat dispose de la version E.Magnus.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MAI 2026</p>	<p>- le prestataire informatique Berger-Levrault propose aujourd'hui une évolution de sa gamme de services avec la solution WeMagnus pensée spécifiquement pour les communes de moins de 5000 habitants qui offre une application tout-en-un plus intuitive et fluide avec une automatisation des tâches récurrentes. Cette solution comprend la mise à disposition de guides interactifs et d'assistants métiers.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>29 MAI 2026</p>	<p>La société Berger Levrault a commercialisé ce nouveau dispositif de logiciels l'année dernière.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 16</p> <p>VOTANTS : 18</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Le nouveau dispositif WeMagnus est un logiciel tout-en-un qui a été conçu avec les secrétaires généraux de mairie. Disposant d'un hébergement de données en France, il propose une solution SaaS (cloud : accessible via internet) et met à disposition un chat SAV, un agenda réglementaire et un lien d'accès au forum d'entraide des secrétaires de mairie. A l'avenir, ce pack sera obligatoire et plus onéreux. En effet, la société Berger Levrault annonce une migration Cloud pour tous ses clients d'ici 2028.</p> <p>- présente les avantages à cette migration : une réduction des coûts de renouvellement des serveurs, une simplification de la maintenance sécurisée, des mises à jour assurées par la société Berger Levrault, le recours à des logiciels complémentaires et un accès facilité via internet permettant aux agents de se connecter de n'importe où, à tout moment, favorisant le télétravail et la mobilité.</p>
<p>OBJET : Adoption du contrat de services WeMagnus</p>	<p>La solution technique consiste en un hébergement externalisé sous la forme d'un contrat de services (abonnement), permettant d'utiliser un logiciel à distance par le biais d'une simple connexion à internet et de bénéficier de tous les services et expertises liés. Le fournisseur héberge le logiciel sur ses serveurs et assure un service continuellement à jour puis qu'il actualise le logiciel, tous les clients bénéficiant de la mise à jour en même temps.</p> <p>VU les contrats signés entre la collectivité et la société Berger-Levrault relatifs aux services de suivi et d'hébergement de progiciels E.Magnus,</p> <p>CONSIDÉRANT que la nouvelle solution SaaS tout-en-un de la société Berger Levrault regroupe dans un seul abonnement la gamme de logiciels métiers E.Magnus avec des outils supplémentaires répondant aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux mesures de sécurité exigées,</p> <p>CONSIDÉRANT que les contrats de la solution E.Magnus utilisés actuellement par les services de la collectivité seront résiliés lors de la migration vers WeMagnus pour être regroupés en un seul et ainsi simplifier le suivi administratif,</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en migrant de la solution E.Magnus vers la solution WeMagnus la collectivité peut bénéficier de modules supplémentaires (logiciel Carrières + absences RH et logiciel Gestion des assemblées et des délibérations),</p> <p>Madame le Maire propose à l'Assemblée de conclure un nouveau contrat de services WeMagnus avec la société Berger Levrault pour une durée de trois ans. La redevance annuelle pour ce contrat de services s'élève à 12 902,40 € TTC.</p>



DATE DE CONVOCATION 29 MAI 2026	<p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">- DÉCIDE de souscrire au contrat de services WeMagnus présentée par la société Berger Levraut pour un coût annuel de 12 902,40 € TTC pour une durée ferme de 3 ans.- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant et tous documents associés.- DIT que la dépense est inscrite au budget principal de la Commune de l'exercice 2026. <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,  La Secrétaire de séance,</p> <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU </p>
DATE D'AFFICHAGE 29 MAI 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 16 VOTANTS : 18 QUORUM ATTEINT	
OBJET : Adoption du contrat de services WeMagnus	



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 033-213301856-20260605-D2026561-DE



Publié le : 10/06/2026 10:33 (Europe/Paris)

Collectivité : Génissac

https://www.mairie-genissac.fr/documents_administratifs/65751